

CFA-AFRIQUE SA
PROGRAMME INDICATIF
CONVENTION ANNUELLE CFA-AFRIQUE 2020 (8^{ème} édition)_23JANVIER 2020

08H30-09H00 : Accueil et installation

09H00-09H05 : Mot de bienvenue du DG du Cabinet CFA-AFRIQUE SA

09H05-10H00 : Rétrospective juridique et fiscale de l'année 2019

- Loi de finances rectificative ;
- Présentation des principaux chefs de redressement des entreprises durant l'année 2019 ;

Animateurs : Mme Christelle BELEMSIGRI, Mme Orokia DEMBELE

10H00-10H25 : Pause-café

10H25-11H55 : Actualité juridique et fiscale

Présentation et commentaires des mesures fiscales de la loi de finances 2020

- L'amélioration du rendement de l'impôt ;
- La promotion de la télé procédure ;
- Les mesures d'ajustement technique

Animateurs : Dr Brahima GUIRE, Dr Roger LANOU

11H55-12H45 : Débats avec les animateurs

12H45-13H20 : Animation de stands Droit & Fiscalité – Consultations libres

- Stand fiscalité (fiscalité de porte et fiscalité intérieure)
- Stand droit des affaires
- Stand droit social

Animateurs : Dr Roger LANOU, Dr Ousmane BOUGOUMA, Mme Christelle BELEMSIGRI, Mme Orokia DEMBELE, M. Aziz DJIRE

13H20-13H30 : Clôture de la convention

- Mot de clôture du DG du Cabinet CFA-AFRIQUE SA
- Remise du cahier du participant

13H30-14H00 : Déjeuner

14H00 : Fin de la journée.

Informations pratiques :

Date : Jeudi 23 janvier 2020 ;

Lieu : Hôtel Bravia ;

Frais de participation : 50 000 F CFA HT/personne pour les clients CFA-AFRIQUE¹ ;
75 000F CFA HT/personne pour les non-clients.

¹ : Les clients CFA-AFRIQUE sont les clients ayant conclu un contrat d'assistance permanente avec le Cabinet CFA-AFRIQUE.